

À la fin du mois de novembre et en décembre, les Nations Unies s'intéressèrent de plus en plus près au conflit yougoslave. En octobre, le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, avait fait de l'ancien secrétaire d'État américain Cyrus Vance son envoyé spécial dans ce pays. Après s'être rendu plusieurs fois sur place en octobre et en novembre, M. Vance négocia le premier cessez-le-feu proposé par l'ONU, qui entra en vigueur le 23 novembre 1991. Le 27 novembre, le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité la résolution 721 demandant au Secrétaire général de lui faire savoir s'il était possible d'envoyer une mission de maintien de la paix en Yougoslavie, pour autant que le cessez-le-feu du 23 novembre tienne. Cependant, un problème en particulier aurait compliqué la tâche d'une telle mission. Il fallait, en effet, que les parties conviennent du tracé de lignes de démarcation qui sépareraient, par exemple, les Serbes de Croatie des forces croates, tout en facilitant le retrait de l'APY de ses casernes croates et la séparation des forces régulières croates et serbes.

L'entrée en scène de l'ONU mit aussi en évidence quelques différences de taille entre la démarche du Secrétaire général des Nations Unies et celle de la CE et, plus particulièrement, de l'Allemagne. À la mi-novembre, les partisans d'une reconnaissance diplomatique de la Croatie et de la Slovénie se faisaient plus nombreux. Ainsi, Bonn pressait les autres capitales européennes de les reconnaître. En revanche, M. Cyrus Vance cherchait à faire admettre que la porte ne devait, en principe, être fermée à aucune partie, car, à son sens, il restait toujours quelque espoir d'une solution fédérale. Au cours d'un autre voyage, au début du mois de décembre, l'envoyé spécial de l'ONU réussit à obtenir des Croates qu'ils acceptent la présence de forces onusiennes dans des zones de conflit (les points chauds), sur leur territoire et non pas simplement à leurs frontières. Le 15 décembre, le Conseil de sécurité approuvait l'envoi d'un petit groupe qui préparerait la venue d'une mission de maintien de la paix et, en même temps, demandait instamment aux pays membres de l'ONU de ne pas prendre de mesures qui risqueraient d'attiser le feu, cette recommandation visant tout particulièrement l'Allemagne, selon toute vraisemblance.

C'est dans ces circonstances que M. Pérez de Cuéllar se trouva pris dans un différend public inhabituel avec le ministre des Affaires étrangères allemand, M. Hans-Dietrich Genscher. Le 10 décembre, le Secrétaire général adressait une lettre à la Communauté européenne pour lui exprimer sa profonde inquiétude. Il redoutait, en effet qu'une «reconnaissance précoce et sélective accentue le présent conflit et aggrave une situation explosive», ce qui risquait d'étendre la guerre civile à la Bosnie-Herzégovine.

Dans sa réponse, M. Genscher blâmait les dirigeants serbes et l'armée yougoslave pour l'échec des différents cessez-le-feu. Il laissait aussi entendre, indirectement, que la politique préconisée par le Secrétaire